

# JARDIN COLLECTIF DU CHANT DES CAILLES

## Flash info n°048 : Réunion plénière du 09/12/2015

<b>Objet</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Démarrage de la réunion</li><li>2. Remarques sur le dernier flash info</li><li>3. Débat sur l'accueil des nouveaux</li><li>4. Dernières infos de l'asbl</li><li>5. Divers</li><li>6. Agenda</li></ol>
--------------	--

**Présents** : Alex, Assaad, Cécile, Claude, Christian, Diane B., Françoise, Greta, Laurent H., Laurent L., Marie-Claire, Marie-Noëlle, Marie-Paule, Odile, Sébastien, Susanne, Sylvette, Xavier.

**Représentés** : Alexandra, Anja, Ann, Colette B., Colette H., Clara, Evelyne, Kéthévane, Linda, Marie-Madly, Martine, Sophie

1.	<b>Démarrage de la réunion</b> Le quorum des membres présents ou représentés est atteint.
2.	Pas de remarques sur le dernier flash info.
3.	<b>Débat sur l'accueil des nouveaux</b> sur base du travail fait à la plénière précédente. <b>Il a été décidé</b> sur base des réponses aux questions posées (réponses en annexe) : que dorénavant les personnes intéressées pourront venir au champ les dimanches entre 15h et 17h pour un moment convivial afin de rencontrer un ou plusieurs référents désignés lors de chaque plénière qui leur expliqueront notre projet; les personnes intéressées sont ensuite invitées à participer aux activités du collectif (directement ou plus tard, autant de fois qu'elles le souhaitent). Si elles veulent nous rejoindre, elles seront invitées à assister à une plénière après laquelle elles rempliront un bulletin d'inscription, liront et signeront la charte et payeront leur cotisation annuelle. Une personne peut intégrer le JC sans faire partie d'un semi-collectif. <b>Pour la saison 2016</b> (à revoir dans un an) il n'y aura pas de liste d'attente (voté à 18 contre 8 voix et 1 abstention, 3 voix non exprimées). Le nouveau membre intègre un semi-collectif en concertation avec celui-ci ou constitue un nouveau semi-collectif en fonction des parcelles disponibles. Le nombre maximum de membres du JC reste ouvert (voté à 22 contre 7 voix, 1 voix non-exprimée) Le nombre minimum de membres par semi-collectif est fixé à trois (voté à 17 voix contre 11 et 2 abstentions) et minimum un membre par parcelle. Pour rester membre il faudra dorénavant participer à au moins une réunion plénière par an. <b>Suite à ces décisions,</b> un calendrier des référents pour les dimanches entre 15h et 17h sera organisé à chaque plénière. Le cadastre sera remis à jour en vue de la prochaine plénière. Le nombre maximum de membres restant ouvert, il faudra revoir la règle du quorum.
4.	<b>Dernières infos de l'asbl</b> Co-présidence aux AG de l'asbl: suite à la démission de Frédéric, Susanne a été élue à la co-présidence. Le CA a décidé d'organiser une réunion avec médiation externe. Une réunion "assurance" est prévue pour le 16/12/15. Le bilan "Portes ouvertes" sera communiqué ultérieurement. L'asbl est en contact avec la ministre Céline Frémault. La journée "Grand prix des générations futures" s'est bien passée.
5.	<b>Divers:</b> Nouveaux couvercles des bacs à outils : les maraichers nous offrent les tôles nécessaires pour la construction des couvercles, en contrepartie le JC aidera les maraichers à ranger leur bois à notre espace bois.
6.	<b>Agenda</b> Dimanche 13/12/15, 15h: mise à jour du cadastre (plan des parcelles) sur le champ Dimanche 13/12/15, 14h à 17h: Réunion de l'asbl Maraichage au Studio Logis Dimanche 3/01/16: dans l'émission "Jardin et Loisir" (après le film "La soupe aux choux") vers 15h20, petite séquence de +/- 7 min. sur la Ferme du Chant des Cailles. Jeudi 07/01/16, 19h : Réunion plénière du Jardin Collectif Mercredi 17/02/16, 19h : Réunion plénière du Jardin Collectif

## Annexe : Liste des questions et réponses apportées par la plénière

1. De quelle façon accueille-t-on une personne intéressée par le Jardin Collectif?
  - . les personnes intéressées pourront venir au champ les dimanches entre 15h et 17h pour un moment convivial afin de rencontrer un ou plusieurs référents qui leur expliqueront notre projet;
  - . les personnes intéressées sont ensuite invitées à participer aux activités du collectif
2. Est-ce qu'une personne intéressée par le JC peut temporairement participer à la vie du Jardin Collectif sans être inscrite?
  - . Oui aux activités sur le champ, sans limite de durée et sans condition géographique
3. Faut-il fixer un nombre maximum de membres du Jardin Collectif?
  - . Non, mais réfléchir à la notion de quorum pour les plénières.
4. Si le nombre de membres du Jardin Collectif est limité, comment s'opère l'intégration de nouveaux?
  - . Sans objet vu réponse à la question 2
5. Est-il possible d'intégrer le JC sans intégrer un semi-collectif?
  - . Oui et il paye la même cotisation et a les mêmes droits aux réunions plénières.
6. Qu'est-ce qui formalise l'inscription d'un nouveau membre?
  - . Charte signée
  - . Paiement de la cotisation de membre
  - . La signature d'un bulletin d'inscription contenant les coordonnées complètes avec mention "charte en pièce jointe lue et approuvée"
  - . La participation à au moins 1 réunion plénière et à une activité collective
7. Comment continuer à être membre du JC?
  - . Payer sa cotisation annuelle
  - . Participer à au moins 1 réunion plénière / an
8. Comment concevez-vous la participation d'un membre à un semi-collectif?
  - . Le membre intègre un S-C existant, avec concertation avec celui-ci
  - . Possibilité de créer un nouveau S-C avec d'autres personnes.
9. Faut-il fixer un nombre maximum de membre(s) d'un semi-collectif?
  - . Non
10. Faut-il fixer un nombre minimum de membre(s) d'un semi-collectif?
  - . Oui, avec un minimum de 3 membres
  - . Minimum un membre par parcelle